



Porter plainte contre un avocat

Par **wetwork**, le **27/12/2009** à **02:24**

Bonjour,
Est-ce possible ou plausible de porter plainte contre un avocat pour une conduite "immorale"?
Je sais que dans certains domaines (militaire, police, etc) un comportement exemplaire est exigé même dans la vie privée... est-il de même pour les avocats?
Quel est le serment de moralité?
Est-il accepta

Par **Tisuisse**, le **27/12/2009** à **09:01**

Bonjour,
Apparemment, le message n'est pas passé en totalité et semble avoir été coupé.
Avant toute chose, il serait bon d'avoir quelques explications détaillées, savoir de quoi il retourne exactement. Le peu que nous lisons n'est pas suffisant pour pouvoir donner des conseils ou orienter sur les démarches à effectuer.

Par **wetwork**, le **27/12/2009** à **10:54**

Merci Tisuisse,
Effectivement, mon message a été coupé...
...est il acceptable pour un avocat d'accepter et donner des faveurs de nature sexuelle à n'importe qui (pour aucun but autre de s'amuser... ce n'est pas du "chantage", c'est du "fun") ... collègues & clients ainsi que dans sa vie privée de manière que tout son entourage le sache? Et que, surtout, est connu pour une préférence des partenaires déjà mariés/attachés...?
Est-ce acceptable d'être si libre avec son corps que cela débord dans sa vie professionnelle?
Je trouve que cette personne déshonore le métier d'avocat...